

### *Pouvoir d'emprunt*

La question a déjà été soulevée et elle est abordée dans le programme du Nouveau parti démocratique. Nous ne prétendons pas qu'elle puisse être réglée facilement. Nous sommes les derniers à prétendre qu'on devrait dire aux Canadiens quoi acheter ou ne pas acheter, mais nous sommes par contre parmi les premiers à nous demander s'il est normal que la population paye, même indirectement, les coûts excessifs de la publicité qui vise à créer une demande.

**M. Friesen:** Monsieur le Président, j'ai été surpris d'entendre le député se faire tout à coup un fervent défenseur du secteur privé, après toutes ces années de militantisme, si l'on en croit ses dires, au sein de ce parti. S'il est tellement en faveur du secteur privé, pourquoi s'est-il fait le défenseur à la Chambre de la position de l'ancien premier ministre, M. Barrett, lors de la Conférence des premiers ministres en 1975, position qui voulait qu'on donne au gouvernement fédéral compétence sur toute les ressources naturelles du Canada, à condition qu'il les nationalise? Si c'est ce qu'il prône, qu'il nous dise si la société Kootenay Forest Product, serait visée par cette mesure?

**M. Kristiansen:** Monsieur le Président, je ne me rappelle pas exactement tous les détails. Je sais qu'une situation particulière a surgi en Colombie-Britannique il y a quelques années au sujet d'une certaine ressource. Le député n'a pas signalé de quelle ressource il s'agissait, et je ne peux m'en rappeler, pour ma part.

Pour ce qui est de la dernière partie de sa question, à savoir si la société Kootenay Forest Products serait visée par cette mesure, je tiens à dire qu'il est préférable qu'une société privée ou publique exploite une entreprise plutôt que de la remettre au secteur privé qui s'empresse de la fermer, mettant quelque 400 à 500 personnes en chômage, comme c'est son habitude. Il convient de noter que cette situation n'existait pas lorsque la société était dirigée par le secteur public.

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole aujourd'hui, à propos du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, parce qu'il s'agit d'une demande extrêmement importante du gouvernement. Un gouvernement qui n'a aucun sens des responsabilités financières, aucune idée de la confiance que les Canadiens ont placée en lui. Il ne se rend absolument pas compte qu'il faut faire preuve de modération, c'est-à-dire, limiter les dépenses.

Le gouvernement des 6 et 5 p. 100 vient nous demander de l'autoriser à emprunter 19 milliards de dollars: 5 milliards pour cette année, 2 milliards à reporter sur l'an prochain et 14 milliards de plus, c'est-à-dire 16 milliards pour l'année prochaine. C'est le plus important pouvoir d'emprunt de la présente législature. Lorsque les 16 milliards seront dépensés, le gouvernement aura probablement encore besoin de 19 autres milliards pour finir l'année financière. Cette année, il a demandé, jusqu'à ce jour, 26 milliards de dollars, ce qui montre, sans l'ombre d'un doute, que ce gouvernement n'est plus maître de la situation.

Revenons un peu en arrière, monsieur le Président. En novembre 1981, dans le célèbre budget MacEachen, le déficit était estimé à 10.5 milliards et l'on demandait à emprunter 6.5 milliards. Huit mois plus tard, en juin 1982, le déficit avait presque doublé, puisqu'il atteignait 19.5 milliards, tandis que

le pouvoir d'emprunt, lui, avait triplé, s'établissant à 17 milliards.

Puis, nous avons un changement de joueurs. En septembre 1982, arrive un nouveau ministre. Il allait prendre les affaires en main et montrer qu'il savait de quoi il retournait. On disait qu'il serait probablement un peu plus prudent dans ses estimations, pour montrer qu'il était maître de la situation, et qu'il serait peut-être en mesure de diminuer les besoins d'emprunt ou l'importance du déficit avant la fin de l'année. Sa première estimation du déficit fut d'environ 23.5 milliards et celle de l'emprunt de 22 milliards, une augmentation de 4 et 5 milliards, respectivement, par rapport aux estimations de son prédécesseur.

Maintenant, l'homme qui avait la situation en main nous dit que le déficit sera de 27 milliards, environ deux fois et demie l'estimation originale, et que les emprunts devront s'élever à 26 milliards, quatre fois l'estimation originale. Comment est-il possible, en 15 mois, qu'un gouvernement se trompe aussi lourdement. Le mépris qu'il affiche pour le Parlement et les Canadiens est sans précédent. Malgré cette incroyable preuve d'incompétence, il vient demander au Parlement de lui signer un chèque en blanc, de lui donner toute liberté de dépenser au cours des prochains mois. Il n'a pas l'intention de nous dire ce qui va se passer; il veut carte blanche totale jusqu'à la fin de l'année, moment où il reviendra quémander de nouveau.

Il n'y a aucun plan de dépenses, on n'explique pas à quoi servira l'argent emprunté et on ne propose aucun contrôle réel indiquant comment le gouvernement maintiendra les dépenses dans des limites raisonnables. Il est déjà scandaleux que l'on s'embarque dans de folles dépenses de ce genre, mais, en plus, le ministre brise un engagement qu'il avait pris vis-à-vis du Parlement il y a quatre ou cinq mois.

En octobre dernier le ministre disait:

Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice...

Il ne l'a pas fait.

... présenterai des estimations pour 1983-1984...

Nous ne les avons pas encore vues.

... et les années futures,...

Nous n'avons rien vu depuis 1981.

... avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

Comme le disait mon collègue, le chef de l'opposition (M. Nielsen), il est en train de mettre la charrue devant les boeufs et, ce faisant, il brise l'engagement pris vis-à-vis du Parlement en octobre 1982. Ce plan financier doit être présenté au Parlement. Il fait preuve de mépris envers le Parlement et les Canadiens. Il ne se rend absolument pas compte de la nécessité d'expliquer les raisons de ce pouvoir d'emprunt. C'est pourquoi je m'y oppose avec tant de vigueur.

Ce comportement n'est pas compatible avec ce que nous avons vu à la Chambre au cours des dernières années, monsieur le Président. Il y a un manque total de principes, et on ne tient aucun compte des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, comme le vice-premier ministre (M. MacEachen) nous l'a dit hier. Ce comportement cadre bien avec ce mépris des principes, établis au cours des années, à l'égard du contrôle des dépenses par le Parlement.